

## APPENDICE No 7

avons un personnel de huit ou neuf mille correspondants et nous leur demandons au mois de novembre de nous apprendre à quel prix le cultivateur vend son blé. Ils nous répondent que le fermier vend à tel et tel prix.

*M. Reid:*

Q. Est-ce que cette organisation couvre tout le Dominion?—R. Oui; il est question maintenant des prix exigés par les producteurs. Quant aux prix du gros nous en recevons un bulletin hebdomadaire et un bulletin quotidien.

*M. Stevens:*

Q. Les produits laitiers sont compris?—R. Oui. Pour parler des prix que demandent les producteurs, prenons le poisson. Les fonctionnaires des pêcheries et les inspecteurs des départements fédéraux sont nos correspondants. Nous apprenons à quel prix le pêcheur vend sa pêche, ce que ce poisson se vend sur le marché, les prix payés par les marchands de gros à l'endroit où le pêcheur débarque; lorsque le poisson entre dans les fabriques de conserves, les fabricants nous transmettent une liste d'autres prix. Il en est ainsi pour un nombre de produits manufacturés. Par exemple, nous demandons les détails de leurs ventes à toutes les fabriques de produits laitiers au Canada. Ces fabriques nous soumettent un rapport annuel de leur production et en plus nous leur demandons de fournir une liste des prix auxquels elles ont vendu leurs produits.

*M. Hocken:*

Q. Suivez-vous ces recherches jusqu'au détail de ce qu'un article coûte au consommateur?—R. Oui, nous nous occupons des intérêts du consommateur, nous apprenons les prix exigés par les marchands de gros et les entremetteurs. Nous jugeons le prix du gros d'au delà de sept cents articles qui comprennent tous les articles d'usage constant au Canada. Vous pouvez obtenir une liste de cent articles d'usage constant. Nous recevons aujourd'hui des renseignements sur 750 articles. Dans le cas des récoltes où les prix changent rapidement nous recevons tous les jours un bulletin des prix du blé à Fort-William et à Toronto, qui sont les grands centres du commerce du blé dans le gros. Et de même pour un grand nombre de produits. En ce qui regarde le beurre et le fromage, nous recevons des centres du commerce du gros une liste hebdomadaire des prix.

*M. Stevens:*

Q. Pourriez-vous fournir à ce comité un état montrant ce que le cultivateur reçoit pour son lait vendu pour la fabrication du beurre et du fromage, le prix à la manufacture, le prix du gros et le prix que nous payons?—R. Nous ne pourrions pas vous donner les prix que M. Wright remet au cultivateur. Toutefois, nous connaissons le prix de M. Wright.

Q. Vous ne pourriez pas faire dire à vos cultivateurs qu'ils reçoivent tel prix pour leurs produits laitiers?—R. Ces correspondants nous renseignent touchant les récoltes seulement; il n'est aucunement question du lait.

*Le président:*

Q. Si nous avons les prix auxquels se vend le beurre de laiterie, nous pourrions suivre la marche des prix depuis le cultivateur jusqu'à la laiterie.—R. Nous surveillons les valeurs d'importation et d'exportation, afin d'être mieux renseignés sur les prix du gros. Une autre tâche que nous faisons dans ce travail de la compilation des prix c'est de suivre le cours du marché agricole pour certains articles de première nécessité. Nous prenons ces renseignements dans les quotidiens ou lorsqu'il existe un bulletin officiel, ce qui est très rare, nous recevons ce bulletin.